



QUESTIONS POSÉES PAR LE PUBLIC AUX RÉUNIONS PUBLIQUES DU 14 MARS 2011 et 4 AVRIL 2011

(Plusieurs réponses ayant été données sur place ou des commentaires sans questionnement n'apparaissent pas dans ce rapport.)



QUESTIONS POSÉES LE 14 MARS 2011

Madame Une demande avait été faite pour savoir ce qui était le mandat du CPAÉ et le mandat du comité de parents. C'est intéressant de voir que le conseiller Gilmond a reçu de l'information. D'après elle, le CPAÉ devrait être mis au courant de la différence entre ces deux comités.

Tiré du document « L'école de mon enfant, j'en fais mon affaire » publié par l'association francophone des parents du Nouveau-Brunswick

2.2 Différences entre un comité de parents (CP) local et un comité parental d'appui à l'école (CPAÉ)

Comité parental d'appui à l'école (CPAÉ)	Comité de parents (CP)
Le CPAÉ est un comité établi pour chacune des écoles en vertu de la Loi sur l'Éducation.	Un CP est un regroupement créé par la volonté de parents et qui se gère lui-même.
Il compte au moins six membres et au plus douze membres et son fonctionnement est dicté par la Loi sur l'éducation.	Chaque CP décide sa structure, son fonctionnement et le nombre de ses membres selon les besoins et les réalités.
Le CPAÉ est composé de la direction scolaire, de parents et d'élèves. La Loi sur l'éducation prescrit que la majorité des membres d'un CPAÉ sont des parents ou des représentants de ceux-ci (paragraphe 32(3)).	Comme son nom l'indique, un Comité de parents est composé de parents. La Loi sur l'éducation prévoit que lorsqu'un CP est mis en place dans une école, ce CP peut nommer un parent au CPAÉ de cette école (paragraphe 32(7.1)).
Le rôle d'un CPAÉ est d'aviser la direction de l'école afin de l'aider à prendre des décisions relatives à l'école. Le CPAÉ peut participer au choix de la direction de l'école.	Un CP est libre de donner ses points de vue au CPAÉ, à d'autres organismes, aux différents paliers de gouvernement ainsi qu'au public en général.
Le champ d'action d'un CPAÉ se limite généralement au cadre scolaire. La Loi sur l'éducation ne prévoit pas que le CPAÉ ait à gérer des fonds. La Loi confie la responsabilité des fonds donnés à une école à la direction de cette école (paragraphe 28(2)g).	Un CP peut initier des projets, activités et programmes, en plus de participer pleinement et librement à des activités, occasions et à d'autres organismes. Un CP peut s'associer à toute initiative ou organisme dans le but d'atteindre ses objectifs et gère lui-même son financement et la façon dont l'argent sera dépensé.

Mélanie Hachey, parent d'élèves qui fréquentent les écoles Léandre-LeGresley et Le Maillon. Ça fait 2 mois qu'on demande pour des rapports des budgets de fonctionnement. Je sais que les concertations ont été arrêtées, mais les rapports ont été demandés. Je demande au Conseil d'avoir accès à ces rapports pour prendre des décisions éclairées.

Elle demande réponse par courriel. Elle aimerait avoir les ratios pour services aux élèves. Au niveau du District scolaire 9, est-ce quelque chose qu'on peut recevoir?

Voici quelques ratios de financement (normes de 2010-2011) :

- Aides enseignants = 1 ETP aides pour 56,4 élèves = budget district 113,5 ETP
- Intervenants = budget du district 210 460\$ = plus ou moins 10,6 ETP pour le district
- Enseignants ressources = promotion des élèves 2009-2010 en gardant le même nombre de maternelles...
 - o $1/200 \text{ M-8} = 3928 / 200 = 19,68 \text{ ETP}$
 - o $1/300 \text{ 9-12} = 2245 / 300 = 7,49 \text{ ETP}$
 - Total de 27,17 ETP enseignement ressource
- Aide bibliothèque = $1/498 = 6159 / 498 = 12,4 \text{ ETP}$
- Psychologues = promotion des élèves 2009-2010 en gardant le même nombre de maternelle...
 - o $1/1200 \text{ M-12} = 6173 / 1200 = 5,14 \text{ ETP}$
- Travailleur social du district = 1 ETP pour le district
- Orientation secondaire $1/450 = 2245 / 450 = 4,99 \text{ ETP}$
- Approche orientante primaire = 1 ETP pour le district

Maximum d'élèves par classe

- Classe régulière
 - M - 2^e = 21 ;
 - 3^e = 26 ;
 - 4 - 6^e = 28 ;
 - 7 - 12^e = 29 ;

Après la planification des effectifs (15 juin de l'année), pour des raisons exceptionnelles, pour les niveaux de 3-12, le nombre d'élèves peut être porté à un nombre de plus.

- Classe combinée
 - M - 3^e = 16 ;
 - 4 - 5^e = 23 ;
 - 6 - 12^e = 24 ;

La combinaison de la 3^e avec la 4^e = 23 et de la 5^e avec la 6^e = 24

(La réponse a été envoyée à madame Hachey par courriel.)

Yvette Collin-Downing - Elle demande si c'est suffisant les 4 E-PERM pour mesurer le taux de radon au 2^e étage de Léandre-LeGresley.

Réponse donnée lors de la réunion publique du 14 mars comme suit : Le District est retourné voir ce qui avait été fait comme échantillonnage et informe que 4 échantillons ont été relevés au 2^e niveau. C'est un processus encadré par le MÉNB et le département d'approvisionnement et services. Un rapport émis par le MÉNB donne des résultats concluants selon les normes de Santé Canada. Dans

ce local, 2 différentes mesures ressortaient, et les experts sont revenus avec une machine ponctuelle directement à l'école. Gina a entré en communication avec monsieur Ron White du MÉNB qui lui confirme, par exemple, que dans le local 108, le taux est inférieur à 200 bq/m³ comme le suggère Santé Canada. C'est commun d'en faire moins au 2^e étage. Si d'autres lectures sont nécessaires, on peut en faire une recommandation.

Julie Landry-Godin - Au risque de me répéter, il semble que vous vouliez fermer 2 écoles pour envoyer les élèves à Grande-Anse. Nous, à Bertrand, notre système de ventilation a été fait. Il serait intéressant d'avoir ces détails là avant de prendre une décision. J'avais entendu dire que c'était seulement la structure qui était évaluée. À mon avis, non, l'évaluation faite par le MÉNB ne donnerait pas les réponses à mes questions.

Dans l'étude de la structure des bâtiments annoncée par le ministère, vous avez raison de penser que c'est uniquement la structure. L'équipe interne du district entretient et évalue les composantes de façon continue. La cote de couleur s'attardait aux différentes composantes. Les systèmes de ventilation des 7 écoles en concertation ont été cotés par le district comme suit :

- Excellente condition : ELL
- Bonne condition : Villa, Envolée et Le Maillon
- Condition réduite : Amitié, Ola et La Rivière

Nathalie Haché-Godin - Ne serait-ce pas mieux d'attendre pour les évaluations des écoles par le MÉNB avant de prendre une décision?

Non, c'est une étude externe et ne regarde que la structure. Le rapport du MÉNB ne sera émis qu'en avril 2011.

Florent Vienneau - La visite des élèves de l'école L'Amitié, est-ce que ça a été décidé par le CPAÉ ou par le CÉD?

Par ni l'un ni l'autre. Les directions ont décidé de faire cette visite suite à une demande de certains parents lors des sessions de concertations. - 173 sur 176 parents avaient permis à leurs enfants de participer à la visite. Des parents participaient également à la visite.

QUESTIONS POSÉES LE 4 AVRIL 2011

M. Jean-Guy Battah - Il trouve bien que le District fasse une soirée de reconnaissance des employés - Il dit qu'un jeune de St-Léolin s'est mérité un prix, et qu'il serait bien qu'il soit reconnu.

Il serait bien de fournir les coordonnées du jeune, du prix en question et le nom de l'école qu'il fréquente.

Édith Brideau - Elle dit vouloir le nom de ceux qui sont sur le comité du plan quinquennal des infrastructures.

Le plan quinquennal du district est une étape normale et régulière du processus de planification d'un district scolaire. Le CED avait fixé des objectifs généraux en fonction de paramètres décisionnels pour les (5) années à venir, et ce, afin de prendre les meilleures décisions pour le bien du district (tout en sachant que certaines recommandations, décisions, etc. pouvaient s'avérer difficile). Le porteur du dossier est la direction générale du district. Le CED a mandaté quelques conseillers au printemps 2010 à faire partie d'un comité du plan quinquennal qui avait comme mandat de s'assurer de

regarder toutes les problématiques, options, informations, etc. Ce comité amènerait les discussions et les solutions à la table du "CED et de l'équipe de gestion" afin que ceux-ci prennent des décisions pour établir le plan quinquennal du district 9. Toutes les écoles du district étaient ciblées, car toutes les écoles furent évaluées en fonction des paramètres établis. Pour 2010-2011, certaines écoles furent choisies pour le début des consultations. Les directions d'écoles ne prenaient pas part aux discussions du comité du plan quinquennal, ni du district, ni du CED. Par contre, toutes les directions des 22 écoles ainsi que les présidences des CPAÉ ont été invitées à deux reprises à des réunions d'informations avec le district et le CED en juin et en octobre 2010. Le plan quinquennal n'est pas destiné à être un document public, mais bien un document de travail interne au comité de gestion du district et du conseil d'éducation. Et comme il s'inscrit dans la planification pluriannuelle requise par le ministère, une copie du rapport est aussi émise au ministère.

Jean-Guy Battah - 3 écoles de notre coin sont ciblées - Vous nous dites qu'aucune école n'est ciblée pour la fermeture. On est tous des amis, mais de trois écoles, on est seulement 2 écoles qui se défendent pour ne pas fermer. Est-ce qu'il y aurait quelque chose de promis et du favoritisme?
Non, rien de promis et aucun favoritisme.

Madame - Quand tout a commencé - vous nous avez dit on ne parle pas de fermer des écoles, c'est quoi votre lettre datée du mois de novembre?
La politique provinciale 409 sur les fermetures d'écoles exige l'élaboration et la soumission du plan pluriannuel d'infrastructure scolaire du district. L'article 6.1.1. stipule que le district scolaire doit préparer un plan sur cinq ans d'infrastructure scolaire de district et le soumettre au Ministre. Celui-ci doit être mis à jour annuellement au plus tard le 30 juin, à l'exception de la liste des priorités pour les projets d'amélioration des immobilisations, qui doit être présentée au plus tard le 30 septembre.

Madame - Vous dites respecter la politique, mais c'est écrit noir sur blanc dans cette lettre que des écoles sont ciblées pour fermeture.
La politique provinciale 409 sur les fermetures d'écoles exige l'élaboration et la soumission du plan pluriannuel d'infrastructure scolaire du district. L'article 6.1.1. stipule que le district scolaire doit préparer un plan sur cinq ans d'infrastructure scolaire de district et le soumettre au Ministre. Celui-ci doit être mis à jour annuellement au plus tard le 30 juin, à l'exception de la liste des priorités pour les projets d'amélioration des immobilisations, qui doit être présentée au plus tard le 30 septembre.

M. Battah - Vous nous dites qu'aucune des écoles n'est ciblée, mais pourquoi des enseignants ont été fortement encouragés de postuler à d'autres écoles?
Nous n'avons pas ces informations.

Rosa Clément - Dans le mandat du CPAÉ, est-ce qu'il doit prendre pour la fermeture d'école? Elle voudrait vérifier la structure d'un CPAÉ pour 2 écoles - Selon elle, ça ne se fait pas. Le Conseil aurait dû prendre position à ce moment là. Ça ne fonctionne pas comme cela - Il faut un CPAÉ dans chaque école.

Mandat du CPAÉ - Non, ce n'est pas le mandat du CPAÉ.

Structure d'un CPAÉ pour 2 écoles : L'article 32(9) de la Loi sur l'éducation stipule que : Nonobstant le paragraphe (1), le conseil d'éducation de district concerné peut dans les circonstances prescrites par règlement, a) regrouper des écoles afin d'établir, pour ces écoles, un seul comité parental d'appui

à l'école, et b) exempter une école de l'obligation d'établir un comité parental d'appui à l'école.

Yvette Collin – Downing et un Monsieur (grand-parent) - Cafétéria à l'école Le Maillon - Lorsque l'école organisera des dîners communautaires ou autres activités nécessitant le montage des tables, la direction de l'école pourra faire la demande pour un 2^e concierge. C'est une gestion scolaire.

Rosa Clément - Vous avez dit que vous aviez rencontré le MÉNB et que vous aviez discuté de choses que vous alliez nous rapporter.

Monsieur Robichaud a répondu : Oui, les gens du MÉNB se sont assis avec nous et se sont aperçus que les choses avaient été bien faites, que les informations données étaient correctes et que le processus a été respecté.

Le CÉD et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ont suspendu temporairement l'exercice le 4 février 2011, et cet arrêt a permis de prendre un recul afin de voir si le processus respectait les intentions de la politique 409. La présentation effectuée aux parents a été effectuée aux instances du Ministère. Le ministre s'est dit rassuré quant à la reprise du processus. La continuation du processus pouvait donc se faire.

Rosa Clément – Joseph Lanteigne - Pourquoi avoir révisé et modifié la politique 3.11 maintenant?

On devait la modifier pour être conforme à la politique provinciale.

Les politiques du district doivent être en conformité avec celle du Ministère, sinon celle du ministère a prédominance. Le processus de vote qui existait dans l'ancienne version de la politique 409 a été retiré dans la nouvelle version et nous devons faire de même.

Edith Brideau - Pourquoi avoir choisi l'Amitié? Il y a 194 élèves et il n'y a pas de classes combinées. La madame qui a placé sa question 6 jours avant la réunion, répondez-lui donc.

C'est la décision du Conseil de ne pas répondre aux questions ce soir. L'école L'Amitié ne peut pas accueillir tous les élèves tandis que l'école La Villa des Amis, elle, le peut. Ce n'est qu'un scénario présenté. Les mémoires seront étudiés.

Madame - Elle dit avoir demandé pour les frais d'exploitation, les coûts d'électricité, les coûts de déneigement pour les écoles, maintenant elle veut la même chose pour le district.

Le rapport a été préparé et est disponible depuis plusieurs semaines sur le site Web. Ce rapport donne 5 ans (2005-2006 à 2009-2010) pour les dépenses de chauffage, éclairage, eau, ordures, déneigement et téléphone. Ce rapport « Dépenses (chauffage, éclairage, etc.) - 5 ans » se trouve sous : <http://web.nbed.nb.ca/fs/district09/Pages/Concertation.aspx>. Pour ce qui est de la même demande pour le district, le Conseil ne juge pas cette information pertinente pour le plan quinquennal.

Monsieur (région Rivière-du-Portage) - S'il n'y a pas d'écoles concernées, pourquoi organiser des visites dans les autres écoles, exemple à La Villa des Amis, qui comprend des coûts supplémentaires pour les autobus?

Ça a été fait suite à une suggestion de certains parents lors des sessions de concertations.

Philippe Duguay - Il dit avoir copie de la lettre envoyée à Jody Carr - En 2009, notre école a été

menacée de fermer. Ça fait 3 ans qu'on n'a pas de réparations à cause des décisions que vous avez prises et l'argent que vous nous avez fait perdre à notre école on a droit d'avoir cet argent là, est-ce qu'on va l'avoir? **Le président lui a répondu que Gérard Robichaud ne prend aucune décision, le président n'a même pas droit de vote. C'est le Conseil qui prend des décisions, et si je me rappelle bien, M. Duguay, vous étiez assis à cette table il n'y a pas longtemps. Vous avez donc pris part aux décisions.**

En plus, la correspondance suivante a été reçue par courriel -

Mélanie Hachey - Ratio pour les services aux élèves (ratio pour les aides-ens., les intervenants, les ens.-ressources, les aides-biblio, les psy, les travailleuses sociales, etc.)

Voici quelques ratios de financement (normes de 2010-2011) :

- Aides enseignants = 1 ETP aides pour 56,4 élèves = budget district 113,5 ETP
- Intervenants = budget du district 210 460\$ = plus ou moins 10,6 ETP pour le district
- Enseignants ressources = promotion des élèves 2009-2010 en gardant le même nombre de maternelle...
 - o 1/200 M-8 = 3928 / 200 = 19,68 ETP
 - o 1/300 9-12 = 2245 / 300 = 7,49 ETP
 - Total de 27,17 ETP enseignement ressource
- Aide bibliothèque = 1/498 = 6159 / 498 = 12,4 ETP
- Psychologues = promotion des élèves 2009-2010 en gardant le même nombre de maternelle...
 - o 1/1200 M-12 = 6173 / 1200 = 5,14 ETP
- Travailleur social du district = 1 ETP pour le district
- Orientation secondaire 1/450 = 2245 / 450 = 4,99 ETP
- Approche orientante primaire = 1 ETP pour le district

Maximum d'élèves par classe

- Classe régulière
 - M - 2^e = 21 ;
 - 3^e = 26 ;
 - 4 - 6^e = 28 ;
 - 7 - 12^e = 29 ;

Après la planification des effectifs (15 juin de l'année), pour des raisons exceptionnelles, pour les niveaux de 3-12, le nombre d'élèves peut être porté à un nombre de plus.

- Classe combinée
 - M - 3^e = 16 ;
 - 4 - 5^e = 23 ;
 - 6 - 12^e = 24 ;

La combinaison de la 3^e avec la 4^e = 23 et de la 5^e avec la 6^e = 24

Autres questions posées par Mélanie Hachey

- 1 : Qui sont les membres du comité de travail pour le plan quinquennal?
- 2 : À quelle date le comité de travail a été formé?
- 3 : Est-ce que l'école Le Maillon était ciblée par les fermetures avant le début des concertations?
- 4 : Est-ce que les directions des écoles ciblées par les concertations ont été consultées ou ont participé de quelque façon que ce soit aux sessions de travail du comité de travail?

Le plan quinquennal du district est une étape normale et régulière du processus de planification d'un district scolaire. Le CED avait fixé des objectifs généraux en fonction de paramètres décisionnels pour les (5) années à venir, et ce, afin de prendre les meilleures décisions pour le bien du district (tout en sachant que certaines recommandations, décisions, etc. pouvaient s'avérer difficile). Le porteur du dossier est la direction générale du district. Le CED a mandaté quelques conseillers au printemps 2010 à faire partie d'un comité du plan quinquennal qui avait comme mandat de s'assurer de regarder toutes les problématiques, options, informations, etc. Ce comité amènerait les discussions et les solutions à la table du "CED et de l'équipe de gestion" afin que ceux-ci prennent des décisions pour établir le plan quinquennal du district 9. Toutes les écoles du district étaient ciblées, car toutes les écoles furent évaluées en fonction des paramètres établis. Pour 2010-2011, certaines écoles furent choisies pour le début des consultations. Les directions d'écoles n'ont pas pris part aux discussions tenues par le comité du plan quinquennal, ni celles tenues par le district, ni celles tenues par le CED. Par contre, toutes les directions des 22 écoles ainsi que les présidences des CPAÉ ont été invitées à deux reprises à des réunions d'informations avec le district et le CED en juin et en octobre 2010. Le plan quinquennal n'est pas destiné à être un document public, mais bien un document de travail interne au comité de gestion du district et du conseil d'éducation. Et comme il s'inscrit dans la planification pluriannuelle requise par le ministère, une copie du rapport est aussi émise au ministère.

Yves Godin - Bâtiments, terrains, etc (administratif) Il veut :

1 : coût d'électricité et coût de maintenance des 3 écoles (Le Maillon, Ola-Léger et Léandre-LeGresley) pour la période de février 2010 à février 2011 (un coût par mois pour ces 13 mois)

Le rapport a été préparé et est disponible depuis plusieurs semaines sur le site Web. Ce rapport donne 5 ans (2005-2006 à 2009-2010) pour les dépenses de chauffage, éclairage, eau, ordures, déneigement et téléphone. Ce rapport « Dépenses (chauffage, éclairage, etc.) - 5 ans » se trouve sous : <http://web.nbed.nb.ca/fs/district09/Pages/Concertation.aspx>

2 : superficie de chaque école, le bâtiment et le terrain

Superficie de chaque école, le bâtiment et le terrain

La superficie de chaque école (présentée au PowerPoint lors des présentations des 18/19 et 20 janvier) est :

- Amitié 2749 m² ; Villa 6734 m² ; ELL 3991 m² ; Ola 1711 m² (*révision à être confirmée par le ministère) ; Maillon 2411 m² ; Rivière 2480 m² ; Envolée 6081 m².

* Pour Ola Léger - Il fut précisé en réunion publique, discuté aussi avec la direction de l'école,... que oui, la superficie de Ola Léger doit être révisée à la hausse. Le district n'a pas de plan à l'échelle, c'est pourquoi cette demande est faite au ministère. La superficie n'est pas le facteur prédominant dans l'analyse, mais bien le nombre de locaux disponibles dans l'école.

3 : Copie électronique du plan de chaque école, comprenant le bâtiment et le terrain

Le district n'a pas tous les plans à l'échelle de chacune des écoles, et juge que ceci n'est pas une question pertinente.

4 : nombre d'élèves qui fréquentent présentement chaque école et le nombre d'élèves projeté pour septembre 2011

Quelques tableaux sur la population sont déjà présentés et disponibles sur le site Web ou auprès de vos écoles:

- **Projection de la population étudiante 2003-2015**
- **Nombre d'élève par localité par niveau**
- **Données au 30 sept. 2010 - Élèves, groupes, locaux**

5 : Est-ce que l'eau est potable dans les 3 écoles ? Sinon, spécifier l'école et les détails

Le 3 février 2011, une réponse était donnée à une préoccupation soulevée à notre DG, par un parent pour l'école le Maillon. La réponse est encore pertinente pour cette question. Les tests d'eau au Maillon ne sont pas faits tous les matins. Mais bien à la fréquence requise selon la norme provinciale.

Lorsqu'une école n'est pas connectée aux eaux d'une municipalité, qu'elle a son propre puits artésien, alors il faut qu'un test d'eau soit effectué une fois par mois par notre personnel et évalué. Lorsque l'école est connectée à l'alimentation de la ville, alors cette obligation appartient à la municipalité.

Aussi le personnel, selon les besoins, amène le chlore, le sel, les adoucisseurs, etc., et ceci est requis par l'entretien régulier. Ceci s'applique à toutes les écoles. Si un test s'avèrerait non conforme, de l'eau embouteillée serait alors fournie aux élèves et au personnel. Les tests effectués à nos écoles sont tous concluants et selon les normes.

6 : Quand le système de ventilation de chaque école a-t-il été rénové pour la dernière fois? Si seulement une partie du système a été rénovée pour une école, spécifier :

Le système de gestion des équipements n'a pas cette information dans le système informatisé.

Cependant, les systèmes de ventilation des 7 écoles en concertation ont été cotés par le district comme suit :

- **Excellente condition : ELL**
- **Bonne condition : Villa, Envolée et Le Maillon**
- **Condition réduite : Amitié, Ola et La Rivière**

(La réponse a été envoyée à monsieur Yves Godin par courriel.)

Ola Benoit _ 29 mars 2011

« Ça fait au moins trois fois dans les deux dernières années que je pose cette question :

1 : Les maths régulières résultat 7,8 9 durant les trois dernières années, les moyennes ont-elle augmenté?

2 : Combien d'élèves en math rattrapage ou adaptée 9^e dans nos 4 polyvalentes ?

3 : Pourquoi les moyennes sont-elles aussi basses en math régulière 9^e année?

4 : A-t-on un problème en maths 7 et 8 qui fait que les enfants comprennent pas bien?

5 : Y-a-t-il des écoles dans la Péninsule qui ont des meilleures moyennes en maths 7 et 8?

Je pense que le Conseil doit se pencher sur ce point pour l'améliorer.

Pour une 2^e année consécutive, les résultats sont supérieurs à la moyenne provinciale. Un rapport est remis aux conseillers et conseillères. La présentation de M. Giroux donnant les résultats comparatifs en mathématiques a été fournie à Ola Benoit par courriel.